

PROCÈS VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 25 NOVEMBRE 2009

La séance est ouverte à 20h25.

1. Adoption de l'ordre du jour

Proposition : Adoption de l'ordre du jour. (Proposée: M. Portal, appuyée: M. Tachdjian)

Adoptée.

2. Adoption du procès verbal du 27 novembre 2008

Proposition : Adoption du procès verbal du 27 novembre 2008. (Proposée: Mme Secours, appuyée: M. Portal)

Adoptée.

3. Rapport du trésorier

Monsieur Holowka informe l'assemblée de ce qui suit :

- Monsieur Holowka remercie Madame Tardy, intendante du Lycée, pour avoir facilité son travail de trésorier. Il remercie Mesdames Émorine et St-Louis pour leur travail sur le projet d'agrandissement de l'établissement. Il remercie également les vérificateurs.
- Présentation des états financiers dressés par la firme comptable Lévesque Marchand. Les produits ont augmenté cette année grâce à la croissance des frais de scolarité et des frais de garderie, et malgré l'absence d'une subvention du gouvernement canadien. Les charges ont aussi augmenté, notamment la charge salariale qui est affectée par les changements du taux de change entre l'euro et le dollar canadien. Les charges académiques n'ont pas augmenté. Les charges administratives ont modestement augmenté. Les charges de bâtiment ont augmenté mais de façon raisonnable étant donné l'étendue des difficultés causées par les travaux. Les changements dans le bilan sont largement dus aux travaux.

Proposition : Adoption des états financiers. (Proposée: Monsieur. Holowka, appuyée: Mme Tardy)

Adoptée.

- L'assemblée doit choisir les vérificateurs pour la prochaine année. Le Conseil d'administration, tout en étant satisfait des services de Lévesque Marchand, propose de choisir d'autres vérificateurs pour des raisons de bonne gouvernance. La soumission qui a été retenue par le Conseil est celle de la firme Collins Barrow.

*Proposition : Sélection de la firme Collins Barrow comme vérificateurs du Lycée.
(Proposée: M. Holowka, appuyée: M. Portal)*

Adoptée.

4. Rapport de la présidente du Conseil d'administration

Madame St-Louis informe l'assemblée de ce qui suit :

- Madame St-Louis remercie les membres sortant du Conseil d'administration : Messieurs Holowka (parent), Romero (professeur) et Roberge (membre coopté).
- L'année a été difficile pour le Conseil d'administration. Des décisions importantes ont été prises qui engagent le lycée à rembourser des dettes considérables. Ces investissements sont basés sur l'expectative que le lycée va grandir. Le Lycée a présentement 978 élèves.
- Cette année a vu l'ouverture d'une nouvelle classe de maternelle et d'une classe de cinéma pour les grands.
- Madame St-Louis remercie les membres du Comité de la cour pour leur travail cette année, notamment Madame Gouadec.
- Cette année a aussi vu le renouveau de l'APELC, dont la présence est appréciée par le CA et l'administration du Lycée
- Madame St-Louis remercie le personnel du Lycée pour son dévouement malgré les difficultés causées par la construction.
- En réponse à une question sur le projet de construction, Madame St-Louis répond que la deuxième phase est à l'intérieur des budgets et des délais prévus. Les classes devraient ouvrir en janvier. L'auditorium sera prêt plus tard car le Lycée a demandé au constructeur de se concentrer sur les salles de classe.
- Le nombre de candidats au Conseil d'administration n'étant pas supérieur au nombre de postes ouverts, il n'y aura pas d'élections. Les nouveaux membres du Conseil sont Messieurs Boumard (professeur), Genty (parent) et Tachdjian (parent).

5. Amendement du Règlement général

Un amendement au Règlement général est proposé afin de permettre l'envoi d'avis de convocations par courrier électronique, plutôt que par l'intermédiaire des élèves. En réponse à une question, Madame St-Louis confirme que tous les membres de la corporation sont maintenant accessibles par courrier électronique.

Proposition :

Il est proposé d'amender les textes des articles 3.07 et 3.09 du Règlement général afin de permettre l'envoi d'avis de convocation et de listes de candidature par courrier électronique plutôt que par l'intermédiaire des élèves. Les articles 3.07 et 3.09 du Règlement se liront désormais de la façon suivante:

3.07: L'avis de convocation de l'assemblée générale annuelle est transmis aux membres de la corporation par courrier électronique au moins quinze (15) jours ouvrables avant la

date de l'assemblée. Cet avis doit inviter les membres à poser leur candidature.

3.09: Huit (8) jours ouvrables avant l'assemblée générale est transmise aux membres, par courrier électronique, la liste des candidatures. On y indique le niveau de scolarisation de chacun des enfants des candidats du collège des parents.

(Proposée: M. Dalibard, appuyée: M. Tachdjian)

Adoptée.

6. Questions diverses autres que pédagogiques

Aucune question n'est soulevée.

Proposition : Levée de la séance. (Proposée : M. Roméro, appuyée : M. Portal)

Adoptée.

La séance est levée à 20h47.

Madame St-Louis, présidente

Monsieur Dalibard, secrétaire